

Mail ffg du 30 octobre 2020

Crise sanitaire : communiqué de la ffgolf

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Dans la continuité des nouvelles mesures prises par le chef de l'Etat et son gouvernement de ces derniers jours, voici la publication du [décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020](#) prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

L'article 42 de ce décret concerne plus particulièrement la fermeture des établissements sportifs de catégorie PA.

S'agissant des dérogations indiquées dans cet article, la fédération française de golf a participé cette après-midi à une réunion avec le Ministère des Sports durant laquelle il nous a été indiqué qu'une Instruction était en cours de rédaction.

Ce texte réglementaire viendra encadrer ces dérogations, et préciser le public ciblé par celles-ci. Nous reviendrons vers vous dès que ce texte sera publié, très vraisemblablement en milieu de semaine prochaine.

Avec tout notre soutien.

La Fédération française de golf.